



Jean-Claude BOREL
Secrétaire Général UFR-FO

Le premier trimestre 2018 se termine, rien ne nous permet, et c'est un euphémisme, d'attendre des jours meilleurs.

Dix mois nous séparent de la dernière élection présidentielle qui s'est traduite une fois de plus, en grande partie, par un vote de nos concitoyens contre un candidat et non pour un candidat.

UNE QUESTION SE POSE, A NOUS PENSIONNÉS :

AVONS-NOUS MAJORITAIREMENT VOTÉ :

- Pour les ordonnances sur le code du travail et leurs mesures inacceptables ?
- Pour la réforme de la Fonction Publique et ses atteintes au statut général ?
- Pour la suppression de 120.000 postes de fonctionnaires qui se traduira par encore moins de services de proximité ?

AVONS-NOUS MAJORITAIREMENT VOTÉ :

- Pour la hausse de la CSG de 1,7 point qui diminue le montant de nos pensions ?
- Pour la perte de notre pouvoir d'achat avec les effets cumulés de la suppression de la ½ part, de la taxe de 0,3 % sur nos pensions et du gel de leur revalorisation ?

AVONS-NOUS MAJORITAIREMENT VOTÉ :

- Pour la maltraitance institutionnalisée des résidents dans les EHPAD ?
- Pour la non application du « PLAN SOLIDARITÉ GRAND AGE » qui prévoit un agent par résident ?
- Pour la baisse de dotations induites par la convergence tarifaire des EHPAD ?
- Pour le refus d'allouer les moyens aux services de santé nécessaires au traitement digne de nos parents en fin de vie ?

AVONS-NOUS MAJORITAIREMENT VOTÉ :

- Pour une réforme de la S.N.C.F qui se traduira, soit par la disparition annoncée des lignes « non rentables », soit par l'attribution de ces dernières à la concurrence ?
- Pour une réforme catastrophique des hôpitaux qui entraîne un manque de personnel, des budgets en baisse, des services transférés, et des hôpitaux en zone rurale fermés ?
- Pour l'obligation de relations informatisées et l'attribution au privé des services de renseignements dans les FINANCES ?
- Pour l'abandon de nos routes (exploitation maintenance équipement) alors que nos camarades ont des emplois qui répondent à des missions de services publics ?

SI CE N'EST PAS CE QUE NOUS VOULONS ALORS ARRÊTONS LES DÉGATS

LE 15 MARS 2018 VOUS AVEZ MANIFESTÉ AVEC L'UFR-FO ET L'UCR-FO

LE 22 MARS 2018 VOUS AVEZ MANIFESTÉ AVEC LA FGF-FO

ASSEZ ! TROP C'EST TROP - RESTONS MOBILISÉS ! Le pire est à venir....

Seule la lutte permettra d'inverser cette tendance


 Communiqué


sommaire

- P.1 Édito
- P.2 Communiqué : UFR-FO soutient les manifestations des 15 et 22 mars 2018
- P.3 et 4 Une société se juge à la manière dont elle traite ses personnes âgées
- P.5 Fédération des Services Publics et de Santé FO : Lettre ouverte au Président de la République
- P.6 et 7 Les EHPAD, la colère...
- P.8 à 10 Que faire contre le changement climatique ?
- P.11 Le coup de cœur littéraire
- P.11 Réflexions
- P.12 Revue de presse : héros du quotidien
- P.13 et 14 Dossier consommateurs : les bonnes nouvelles de 2018 ?
- P.15 A nos adhérents, à nos lecteurs
- P.15 Les retraités nous interrogent
- P.16 Calendrier des pensions 2018
Nos permanences
Bulletin de changement d'adresse

L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS FORCE OUVRIÈRE SE DÉCLARE SOLIDAIRE DE L'ACTION des neuf organisations qui appellent à la journée du JEUDI 15 MARS 2018

- Parce que notre lutte est aussi celle des actifs retraités de demain,
- Parce que la perte du pouvoir d'achat est commune d'autant plus que les dépenses contraintes augmentent,
- Parce que les fonctionnaires actifs ou pensionnés ne doivent pas être une variable d'ajustement du budget de l'état.

**L'UFR-FO APPELLE TOUS LES RETRAITÉS À PARTICIPER
MASSIVEMENT AUX MANIFESTATIONS
DES 15 MARS ET 22 MARS 2018**

ENSEMBLE ACTIFS ET PENSIONNÉS NOUS SERONS PLUS FORTS

NON À LA HAUSSE DE LA CSG !

Les 9 organisations nationales de retraités mesurent chaque jour la stupeur des retraités devant la hausse de 1,7 point (soit 25 % de hausse) de la CSG qui vient de s'appliquer au versement de leurs pensions.

Cette perte de pouvoir d'achat, cumulée avec la suppression de la 1/2 part, la taxe de 0,3 % sur les retraites, le gel des revalorisations, confirme la volonté des pouvoirs publics de considérer les retraites comme une variable d'ajustement de la politique économique.

LES RETRAITÉS SE FERONT ENTENDRE LE JEUDI 15 MARS 2018 CONTRE LA HAUSSE DE LA CSG ET POUR LA DÉFENSE DU POUVOIR D'ACHAT

Parallèlement, les 9 organisations entendent poursuivre leur mobilisation pour la défense des EHPAD et contre la misère qui leur est imposée via la réforme tarifaire. Devant les déclarations du Premier ministre annonçant « *une transformation profonde de l'organisation et du fonctionnement du système de santé* », elles sont conscientes que c'est l'ensemble du système de soins et des services publics en général qui est menacé par les suppressions de postes, les réductions budgétaires, etc.

Aussi, elles seront solidaires des Confédérations et Fédérations syndicales qui appellent :

**LE JEUDI 22 MARS 2018 À UNE JOURNÉE DE GRÈVE
ET MANIFESTATIONS EN DÉFENSE DES SERVICES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Paris, le 22 février 2018

une société se juge à la manière dont elle traite ses personnes âgées



- ▶ Nous sommes tous révoltés de la situation catastrophique des personnes hébergées dans les maisons de retraite qui, faute de moyens et de personnels, tendent à devenir de véritables mouroirs. La fédération des services publics et de santé Force Ouvrière a eu raison de convoquer à Paris le 28 novembre 2017 une conférence nationale de défense des Ehpad qui a débouché sur la journée de grève et de rassemblements le 30 janvier 2018 avec comme revendication principale : un agent pour un résident.
- ▶ Comme pensionné de la fonction publique, sur le bulletin de situation de janvier 2018 c'est 55,60 € en moins (pour une pension nette de 2 230 €). 667 euros en moins pour un an, 1 334 € pour un couple.



Mais cela ne suffit pas encore pour ce gouvernement qui engage la "réforme" des retraites pour

porter un coup mortel à tout le système actuel. Déjà les contre-réformes (1993, 2003, 2010, 2014) des gouvernements précédents avaient précarisé et paupérisé des millions de retraités.

Cela ne suffit pas à ce gouvernement qui déclenche une offensive générale, globale contre la fonction publique, contre le statut général. Le premier conseil interministériel de la « transformation publique » du 1^{er} février 2018 vient de confirmer par la voix du Premier ministre un véritable plan social de 120 000 postes (50 000 dans la fonction publique d'État, 70 000 dans la fonction publique hospitalière et territoriale) : un plan de départ « volontaire » suite à une restructuration, le recours massif aux contractuels et la réaffirmation de la rémunération au mérite. Un deuxième comité interministériel se tiendra en avril 2018 pour arrêter la feuille de route qui inclura

des « abandons de missions, des transferts au secteur privé, des transferts entre les différents niveaux des collectivités publiques ».

C'est pourquoi la FGF-FO avec la CGT, Solidaires, FSU, CFTC, CGC, FA-FP ont appelé à la grève et à des manifestations le 22 mars 2018.

C'est un véritable big bang destructeur que le gouvernement entend engager dans la fonction publique. Dans l'œil du cyclone, le code des pensions civiles et militaires et le statut général, l'une des grandes conquêtes de 1945/1946, avec la Sécurité Sociale.

Mais une partie de ce que l'on avait acquis par le combat de nos anciens n'a pas pu être entièrement démantelé compte tenu de la résistance tenace des fonctionnaires avec leurs organisations syndicales, notamment FO (cf. action de novembre/décembre 1995).

Nous devons poursuivre, amplifier cette résistance, actifs et retraités, pour sauvegarder nos acquis, voire reconquérir de ce que les différents gouvernements nous ont pris depuis les dernières années.

Ce combat passe par notre attachement indéfectible à notre statut et à notre Code des Pensions



Rappelons que le fonctionnaire est rémunéré pour accomplir une mission de service public d'intérêt général pour le compte de la col-

lectivité. Le but du service public est de satisfaire des besoins individuels et collectifs. Cette mission est définie par la loi et le règlement. Le fonctionnaire doit être à l'abri des pressions. Son statut doit préserver son indépendance et sa neutralité envers le citoyen, c'est pourquoi il est fait de droits et de devoirs.

Le code des pensions et le statut forment un tout, en précisant que des coups importants ont été portés par la loi Fillon du 21 août 2003, de Sarkozy du 9 novembre 2010 et de Hollande du 20 janvier 2014.

L'article 20 du statut général toujours en vigueur prévoit que « *les fonctionnaires sont affiliés à des régimes spéciaux de retraite et de sécurité sociale* ».

Et ce régime spécial de retraite est celui du code des pensions civiles et militaires qui a été constitué bien avant le statut général (cf. repères). Ce code fixe les règles du régime de retraite des fonctionnaires de l'État et des militaires. Il s'appuie sur un principe fixé par la révolution française dans sa première assemblée constituante d'août 1790 selon lequel « *l'État doit récompenser les services rendus au corps social...* ».

L'article premier du Code des pensions (article L1), toujours en vigueur, précise parfaitement bien ce lien entre le régime spécial de retraite et le statut : « **la pension est une allocation pécuniaire personnelle et viagère accordée aux fonctionnaires civils et militaires et, après leur décès, à leurs ayants-cause désignés par la loi, en rémunération des services qu'ils ont accomplis jusqu'à la cessation régulière de leurs fonctions** ».

En vertu de cet article, les pensions sont inscrites au grand livre de la dette publique (dette de l'État) et la pension est le prolongement du traitement d'activité. L'article L15 du code des pensions le confirme : « **les émoluments de base sont constitués par les derniers émoluments soumis à la retenue afférents à l'indice correspondant à l'emploi, grade, classe, échelon effectivement détenu depuis six mois au moins par le fonctionnaire ou militaire...** ».

- **Défense du code des pensions civiles et militaires** qui constitue l'un des piliers fondamentaux du statut et un mécanisme essentiel de la fonction publique de carrière. Le régime unique par points voulu par Macron remettra en cause l'article 20 du statut et par le rapprochement avec le régime général entraînera de fait la remise en cause de la garantie de la carrière.
- **Défense du calcul de la pension sur le traitement de référence de l'indice des 6 derniers mois.** La « réforme » Macron va chercher à modifier le calcul sur la base de 25 meilleures années ce qui dans la fonction publique entraînera une chute considérable par rapport à la référence au traitement brut des 6 derniers mois.

Repères



Loi du 22 août 1790 : elle crée un régime de pensions rémunérant les services rendus

Loi du 9 juin 1853 : elle fusionne les différents régimes de

retraite des fonctionnaires. Une retenue de 5 % est prélevée sur les traitements des fonctionnaires. Le droit à pension est acquis à 60 ans après trente ans de services accomplis.

Loi du 14 avril 1924 : elle crée un régime de retraite commun aux fonctionnaires civils et militaires en améliorant les régimes antérieurs (majoration pour les mères de famille ayant élevé 3 enfants, au lieu de la moyenne des traitements des 6 dernières années, le calcul est ramené à 3 ans...).

1945 : le code des pensions civiles et militaires maintenu en application du code de la Sécurité Sociale.

Loi du 20 septembre 1948 : l'augmentation de la pension est automatique à chaque revalorisation générale du traitement des personnels en activité. La pension est calculée sur le traitement indiciaire détenu depuis au moins 6 mois.

Loi du 26 décembre 1964 : le montant de la pension est modifié en cas de réforme du statut ou l'échelonnement indiciaire du grade antérieurement retenu : c'est la péréquation actif/retraité.

LA LOURDE ADDITION DEPUIS 2003

Loi du 21 août 2003 : système de décote, passage aux 40 annuités au lieu de 37,5, atteindre 164 trimestres (41 ans) pour avoir une retraite à taux plein, indexation des pensions par rapport à l'inflation et non plus sur le point de la fonction publique, création du régime de retraite additionnelle (RAFP) de capitalisation.

Loi du 9 novembre 2010 : l'âge légal de départ à la retraite passe de 60 à 62 ans et l'âge à taux plein passe de 65 à 67 ans, le niveau de cotisations des fonctionnaires est aligné sur celui du privé (de 7,85 % à 11,10 en 2020, il est à 10,56 pour 2018).

Loi du 20 janvier 2014 : report de l'éventuelle augmentation des pensions au 1^{er} octobre au lieu du 1^{er} avril, augmentation progressive de 2020 à 2035 du nombre de trimestres requis pour prétendre à une retraite à taux plein (de 167 trimestres à 173 ou 43 annuités), fiscalisation des majorations familiales pour les retraités.

FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS ET DE SANTÉ FO

Lettre ouverte au **Président** de la **République**

Monsieur le Président,

Avec mon plus profond respect permettez-moi, en ma qualité de retraité moyen, de vous présenter mes plus vifs remerciements pour la reconnaissance et l'intérêt que vous portez en direction des retraités. Et ce, malgré une année blanche en 2018 relative à la non revalorisation des pensions associée à l'augmentation de la CSG de 1,70 % ... !

Par la présente je tenais à ajouter que j'ai effectué de novembre 1961 à 1963 mon service militaire obligatoire, dont 5 mois en Algérie pour, à l'époque, des opérations de « maintien de l'ordre ». Et cela sans contestation de ma part puisque considérant que c'était mon honneur et mon devoir de (futur⁽¹⁾) citoyen français de servir mon Pays.

Belle récompense de votre part, Monsieur le Président, pour quelqu'un qui a commencé à travailler à 17 ans en 1958⁽²⁾ et qui a terminé sa carrière en 2002 après 41 ans de cotisations et de travail sans interruption.

J'ajoute que tout au long de cette période j'ai de concert exercé des responsabilités en qualité de bénévole et qu'à l'aube de mes 77 ans mon engagement se poursuit, et cela tant qu'il me sera possible.

Enfin bien qu'actuellement handicapé (amputation de la jambe droite) je reste au service des autres.

Il m'apparaît que cette lettre de remerciements est la plus appropriée... !

C'est la raison pour laquelle, je vous prie, Monsieur le Président de bien vouloir accepter l'expression de ma très haute considération, accompagnée de mes plus respectueuses salutations.



Robert POUGIS
Secrétaire Général
de la section retraités
Services Publics
et Santé

(1) la majorité citoyenne était fixée à 21 ans.

(2) la durée hebdomadaire du travail était à cette époque de 44 heures et les congés annuels de trois semaines.

Les EHPAD, la colère...



Bernard RIBET
Secrétaire National



Les personnels des maisons de retraite et des services d'aide à domicile se sont mobilisés le 30 janvier à l'appel de plusieurs organisations syndicales et notamment de la Fédération syndicale FORCE OUVRIÈRE des services publics et de santé, initiatrice et en pointe sur ce mouvement de protestation depuis plusieurs mois.

A noter que l'Association des Directeurs au service des Personnes Âgées (ADPA) soutenait cette action.

La mobilisation a été effective : plus de 30 % de grévistes – si l'on fait abstraction des personnels réquisitionnés – et plusieurs milliers de manifestants dans les grandes villes.

Le gouvernement, dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2018, a prévu 100 millions € en faveur des EHPAD, soit 80 € par résident et par an !

50 millions € supplémentaires étaient annoncés la veille du mouvement de protestation : une goutte d'eau sans rapport avec la réalité des besoins.

Rappelons que, lors de la discussion de la loi de l'adoption de la société au vieillissement de décembre 2015, le chiffre de 2 milliards € était avancé par les représentants de notre Confédération lors de leurs négociations avec le gouvernement et que ce chiffre n'a jamais été contesté.



Près de 728.000 personnes âgées sont prises en charge et réparties dans les 6.900 EHPAD publics, privés – secteur associatif non lucratif – ou commerciaux.

Ce chiffre va augmenter très sensiblement dans les quelques années à venir du fait du vieillissement de la population. 55 % des résidents sont considérés comme très dépendants.

La situation dans les EHPAD est explosive. Les moyens financiers, humains et matériels baissent d'année en année alors que les besoins ne cessent d'augmenter. Les conditions de travail ne cessent de se dégrader et par conséquent la qualité de l'accueil, de l'accompagnement et des soins du résident.

Les témoignages sont affligeants. Le manque de moyens impacte évidemment le quotidien des résidents au point de voir des cas de non-traitance pour ne pas dire parfois de maltraitance ; et la proportion des personnes très dépendantes ne cesse d'augmenter.

Il manque 180.000 emplois dans les EHPAD et il n'y a plus de contrats aidés.

Les écrans et les tablettes qui tiennent lieu d'animation ne remplacent pas l'échange humain, ce dont les personnes âgées ont le plus besoin, entre autres.

Les syndicats exigent une hausse des effectifs. Rappelons que le Plan Solidarité Grand Age prévoyait un agent ou un salarié par résident – le ratio n'a pas évolué depuis 30 ans et il est aujourd'hui de 0,6 dans le meilleur des cas !

Il en résulte colère, absentéisme, découragement face à une pression qui devient de plus en plus intenable. Le mode de financement des établissements, et notamment les conséquences de la loi de convergence tarifaire des EHPAD, à l'initiative du gouvernement précédent, sont très critiquées car elles favorisent certains établissements au détriment d'autres.

Ainsi dans ses modalités d'application elles aggraveraient les inégalités territoriales de l'offre de soins.

Les syndicats demandent d'ailleurs la suppression de cette réforme.



Les pouvoirs publics et toutes les autorités partie prenante doivent prendre enfin conscience de l'urgence à traiter cette question comme il se doit et non à budgets contraints. Et il faut anticiper car la question du grand âge constitue aujourd'hui un défi sociétal majeur : il suffit, pour s'en convaincre, de constater, d'après les projections imposées par l'espérance de vie, que d'ici à 2070 le nombre des plus de 75 ans aura doublé et celui des plus de 85 ans aura quadruplé.

Aujourd'hui le financement de la dépendance provient pour l'essentiel des cotisations prélevées au titre de la « journée solidarité » créée en 2004 et de la contribution additionnelle de solidarité (CASA) payée d'ailleurs par les seuls retraités avec le risque que les recettes soient détournées selon les priorités budgétaires du moment. Plus que jamais la mise en place d'un 5^e risque dépendance couvert par une cotisation universelle s'impose. Nous l'avons déjà maintes fois réaffirmé.

Enfin il faut prendre en considération l'évolution des coûts laissés à charge des résidents dans les établissements d'hébergement. De moins en moins de retraités pourront payer un hébergement en établissement, et ce malgré les aides, l'APA notamment. 50 % des EHPAD facturent un prix supérieur à 2.000 €/mois et 10 % des EHPAD facturent un prix supérieur à 2.800 €/mois. L'accès à l'hébergement en établissement est un problème auquel il faudra bien aussi s'atteler.

Notre société et nos dirigeants se déshonoreront si cette situation devenue scandaleuse perdurait. Les aînés doivent être traités dans des conditions qui respectent leur dignité et répondent à leurs besoins. Le dévouement des professionnels de santé n'est évidemment pas en cause et nous leur rendons hommage.

Que faire contre le changement climatique ?



Serge LESUR
Secrétaire National

Comme on a pu le lire dans les deux numéros précédents du Lien, le changement climatique est bien amorcé, ses causes et ses conséquences décrites. Les chiffres de l'année 2017 viennent de tomber : au niveau mondial, cette année se place dans le trio de tête des années les plus chaudes depuis l'avènement de l'ère industrielle avec les années... 2015 et 2016 ! Les émissions de gaz à effet de serre (GES) qui avaient stagné quelque peu durant les dernières années sont reparties à la hausse.



ALORS QUE FAIRE ?

La cause de ces changements se trouve dans les émissions de GES dans l'atmosphère dues aux activités humaines. La consommation d'énergie fossile est la principale responsable. Si l'on veut agir contre les changements climatiques il faut donc diminuer cette consommation énergétique fossile. Toutefois chacun peut se dire : « Mais, ce que je peux changer à mes habitudes dans mon coin n'aura aucun effet sur ce bouleversement mondial ». Certes, mais nous ne sommes pas seuls. Et si l'on multiplie ces actions par 67 millions⁽¹⁾ ? Là, ça commence à avoir un peu plus de poids, non ? Et si le monde entier s'y mettait ? Comme c'est une responsabilité collective, tout le monde doit agir, chacun à son niveau, avec ses moyens, ses possibilités et chacun doit peser sur les décisions collectives, gouvernementales... Bien sûr, avec les habitudes prises ce n'est pas forcément facile mais beaucoup d'actions ne demandent pas grand effort et n'influent pas sur le niveau de confort que nous avons (nous, dans les pays dits « riches »). Et une fois le cercle vertueux amorcé, les actions s'enchaînent sans grande

difficulté. Il faut - à chaque fois que l'on agit - réfléchir sur l'action envisagée afin d'imaginer, de mesurer les conséquences possibles de nos actes sur notre environnement. C'est un réflexe à acquérir et il vient vite.



Le principe de base reste très simple : « L'énergie la moins polluante est celle que l'on ne consomme pas ».

Les études menées par l'association Négawatt⁽²⁾ puis par l'ADEME⁽³⁾ (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) montrent que près de 30 % de l'énergie consommée est gaspillée, elle ne sert à rien. En évitant ce gaspillage, un premier et grand pas serait déjà franchi. Et là chacun (tout le monde) peut, doit agir. Par la suite, en améliorant l'efficacité énergétique (en physique, l'efficacité énergétique désigne le rapport entre l'énergie utile produite par un système et l'énergie totale consommée pour le faire fonctionner), il est possible

(1) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1892086?sommaire=1912926>.

(2) <https://negawatt.org/scenario-2011/10-points-cles/emissions>.

(3) <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/ademe-alleger-empreinte-environnementale-2030-resume-web-28112014.pdf>

de réduire encore la consommation d'énergie globale de 30 % supplémentaires environ⁽⁴⁾. Là aussi, les possibilités d'agir sont nombreuses et accessibles. L'énergie restante (entre 30 et 40 %) peut alors être produite autrement que par la consommation de fossiles (pétrole, charbon, uranium...) et être fournie par des énergies renouvelables (très peu gourmandes en carbone). En plus d'être vertueuses, ces actions permettent également de faire des économies financières substantielles. Double avantage !

Des actions concrètes dans le domaine...

... DES TRANSPORTS

En France, le secteur des transports représente 28,5 % des émissions globales de GES⁽⁵⁾. Par ailleurs, les émissions dans ce domaine ne cessent d'augmenter au fil des ans, d'où l'importance de modifier en profondeur nos comportements. La voiture individuelle et le transport des marchandises par camions occupent une place très importante dans cette consommation énergétique. Éviter d'utiliser son véhicule personnel représente un enjeu considérable et un énorme défi tant les habitudes prises depuis les années 1960-1970 semblent impossibles à abandonner. Pourtant, un déplacement automobile sur 4 en France fait moins de 3 km (et même 4 sur 10 pour les déplacements urbains)⁽⁶⁾. Alors sur ces petites distances rien de plus simple que de faire de la marche à pied, du vélo, de la trottinette, du roller... (en plus c'est bon pour la santé), ou lorsque l'on n'est pas en capacité physique de le faire d'utiliser les transports en commun en ville, ou le covoiturage. Pour les distances plus longues et hors de la ville, il faut privilégier les transports en commun (impacts les moins importants sur notre environnement). Dans ce domaine le train est, de loin, le moyen de transport le plus écologique pour se déplacer. Il émet presque 10 fois moins de GES que le bus⁽⁷⁾, pourtant remis en développement ces dernières années sur les grandes distances.



Quant à l'avion ! C'est le moyen de transport le plus polluant et il faudra éviter au maximum son utilisation. Pour les vols domestiques (à l'intérieur même d'un pays), les émissions de GES sont 11 fois supérieures

à celles du train (sans parler des autres conséquences de ce moyen de transport sur l'environnement et le changement climatique). Dans les solutions avancées par de nombreuses personnes, décideurs ou industriels, la voiture électrique a le vent en poupe. Certes les émissions directes de GES d'un tel véhicule sont nulles. Mais comment est produite l'électricité qui alimente le moteur ? Cette électricité présente-t-elle un niveau nul pour le CO² rejeté ? Voilà qui mérite réflexion n'est-ce pas ? Non, nous avons acquis une véritable manie de la « bougeotte ». Il faut revoir complètement les raisons de nos déplacements et nos modes de transport. Il nous faut absolument réfléchir avant de prendre la décision de nous déplacer : le déplacement que j'envisage est-il indispensable ?

Et dans ce cas, deux questions doivent trouver réponse : puis-je regrouper les occasions de me déplacer et de quelle façon impacterais-je le moins l'environnement en effectuant ce déplacement ? Et de toute façon, il faut savoir se passer, au maximum, de sa voiture. Le partage d'un véhicule est une solution à rechercher. Avez-vous, en effet, réfléchi à la durée d'utilisation de votre véhicule personnel et à la durée pendant laquelle il est immobilisé sur une place de parking ou dans le garage ? Pour le transport de marchandises par camion, nous sommes arrivés à une situation absurde. Le transport par train (très écologique) a été complètement abandonné au profit du camion (très polluant). Ajoutez à cela les marchés internationaux et le voyage transcontinental des marchandises qui font parfois la moitié du tour de la Terre avant d'arriver dans nos magasins et vous comprendrez que nos actes d'achat revêtent une importance capitale quand au rejet des GES (ce point sera développé dans le paragraphe consacré aux achats).

Pour maintenir un réchauffement climatique à des valeurs supportables, il faudrait ne pas émettre plus de 500 kg de carbone par personne et par an. Actuellement et en moyenne, un Français émet (chiffres de 2014, tous secteurs confondus : gestion de la maison, déplacements, nourriture, achat de produits manufacturés et gestion des déchets) 1,24 tonne de carbone soit 4 600 kg de CO² par an⁽⁸⁾. Il faudrait donc diviser par 2,5 nos émissions. Or, Les émissions actuelles sont très inégales d'un pays à l'autre. La logique et la justice internationales voudraient donc qu'elles tendent à s'égaliser. Cela voudrait dire que chaque Français devrait réduire ses

(4) Mêmes références que notes 2 et 3.

(5) http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Datalab/2016/chiffres-cles-du-climat-edition2017-2016-12-05-fr.pdf (page 35)

(6) <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/newsletters/transflash/transflash-ndeg-398-juin-2015/chiffre-du-mois-40>

(7) <https://www.conso globe.com/les-14-modes-de-transport-les-moins-polluants-cg>

(8) <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EN.ATM.CO2E.PC?end=2014&locations=FR&start=1960>

émissions d'un facteur 4 afin que chaque Indien puisse doubler les siennes⁽⁹⁾. À fins de comparaison, un voyage aller-retour Paris-New-York par avion émet à lui seul pour une personne 995 kg de CO²⁽¹⁰⁾. Et lorsque l'on effectue 10 000 km en voiture on émet 1 500 kg de CO². De quoi réfléchir très sérieusement à nos déplacements !

...DE LA MAISON



Le secteur de l'habitat représente environ 20 % des émissions de GES et se classe en troisième position des responsables du dérèglement climatique. Malgré le changement climatique et

donc des températures globalement supérieures au passé, la dépense énergétique ne cesse de croître dans ce domaine. Entre 1990 et 2013, les émissions de ce secteur ont augmenté de plus de 10 %⁽¹¹⁾. L'amélioration de l'isolation des bâtiments devient donc un enjeu majeur. Si les constructions nouvelles répondent à des normes de plus en plus strictes et si l'on sait construire désormais des maisons « basse consommation », voire même à « énergie positive », les bâtiments anciens sont largement améliorables. Dans les années 70, une maison chauffée au fioul émettait près de 4 tonnes de CO² par an. 10 ans plus tard, grâce à une isolation un peu moins mauvaise, elle n'en émettait plus que 1,5 tonne. Depuis les progrès se sont amplifiés. Tout cet habitat « ancien » encore très présent et toujours habité doit être isolé de façon efficace. Les économies de chauffage seront largement significatives et les dépenses énergétiques associées également. Par exemple, un pavillon des années 1970 dans la région Rhône Alpes construit en parpaings et récemment isolé de façon exemplaire a vu sa consommation d'énergie divisée par 10 avec un retour sur investissement de 9 à 10 ans⁽¹²⁾ ! Une fois isolée correctement, on pourra s'intéresser au mode de chauffage. En premier lieu, il convient de refuser le chauffage électrique qui présente un rendement très bas (différence entre l'énergie produite nécessaire au chauffage et énergie retransmise en chaleur dans la maison). De plus, pour produire cette électricité il faut avoir recours au nucléaire (avec tous les risques générés en termes de sécurité et de gestion des déchets) ou à des centrales thermiques au charbon, au gaz ou au fioul. Ces dernières présentent un très faible ren-

dement et émettent globalement plus de CO² que l'équivalent en chaudières individuelles ! Des alternatives à l'électricité et au fioul existent. Le chauffage au bois, même s'il n'est pas parfait au plan environnemental, fait partie des plus écologiques à condition de pouvoir s'approvisionner en bois local géré durablement et d'utiliser des appareils performants. La maîtrise des planchers chauffants en basse température permet désormais d'utiliser l'énergie solaire en chauffant (ou au moins en la préchauffant) l'eau circulant dans les tuyaux inclus dans le plancher (plancher solaire direct). Les pompes à chaleur ont, elles aussi, beaucoup évolué et sont devenues très performantes. En utilisant des robinets thermostatiques pour les radiateurs, on peut adapter la température des différentes pièces en fonction de l'utilisation que l'on en fait et des heures d'occupation.

Il faut savoir que de baisser la température de 1°C conduit à une économie d'énergie voisine de 7 %. Attention aussi à la climatisation qui s'avère très énergivore et génératrice d'énormément de GES.

Puisque l'on est dans la maison, pensez également à surveiller votre consommation électrique et à la limiter au maximum. Les principaux conseils sont connus mais il n'est pas inutile de les rappeler. Lors de l'achat de produits électroménagers choisissez ceux de classe A. Pour l'éclairage remplacez les lampes halogènes ou à filament par des ampoules basse-consommation. Et puis éteignez toutes les veilles des appareils électriques (téléviseurs, cafetières, fours, chaîne Hi-fi, etc.) en utilisant des multiprises avec interrupteurs. La veille du téléviseur peut en effet représenter jusqu'à 70 % de la consommation électrique totale de l'appareil. Et n'oubliez pas d'éteindre les ampoules en sortant de la pièce qui devient inoccupée !

Et autres pistes... suite dans le prochain numéro du Lien.

Bibliographie et sources :

Outre les références citées dans le texte on pourra également lire :

- Collectif Argos, Réfugiés climatiques, Éd. Infolio
- Denhez Frédéric, Une brève histoire du climat, Éd. L'œil Neuf
- Derive Gaël, l'odyssée du climat, Éd. Terre vivante
- Farinelli Bernard, Le pari de l'arbre et de la haie, Éd. de Terran
- Jancovici Jean-Marc, L'avenir climatique, Éd. Seuil
- Lesur Serge, Changements climatiques : comment les limiter ? Comment s'adapter ? Fiches pédagogiques, Éd. A.F.F.O.
- Squarzoni Philippe, Saison brune, Éd. Delcourt

(9) Mathis Paul, *Les énergies : Comprendre les enjeux*, Editions Quae, 2011, 252 pages.

(10) <http://eco-calculateur.aviation-civile.gouv.fr/>

(11) <http://www.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/dessous-chiffres/2017/11/06/29006-20171106ARTFIG00012-cop23-quels-secteurs-economiques-emettent-le-plus-de-co2-en-france.php>

(12) http://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/p1_1567237/comment-une-maison-des-annees-1970-a-divise-par-10-sa-consommation-denergie.



Le coup de cœur littéraire



de Jean-Paul PRADY
Secrétaire National



LES PÊCHEURS D'ÉTOILES

de Jean-Paul DELFINO

Dans le Paris de 1925, celui des années folles, deux artistes, deux génies mais aussi deux miséreux, deux alcooliques nous entraînent à leur suite dans une folle nuit.

Il s'agit de Blaise Cendrars, écrivain poète qui ne sait pas encore que son roman « l'or » sera un succès international, et Éric Satie le musicien et le compositeur d'avant-garde.

Dans cette virée nocturne Cendrars accompagne Satie dans sa double quête : casser la gueule à Cocteau qu'il accuse de lui avoir volé son opéra, et retrouver l'amour de sa vie qui l'a quitté il y a 30 ans, "Biqui", alias Suzanne Valadon.

Cette virée nocturne les entrainera de la Closerie des Lilas à la banlieue rouge, en passant par l'Opéra, le cimetière du Père Lachaise, mais aussi de cabarets en estaminets.

Nous rencontrerons également une formidable galerie d'artistes : Cocteau, Toulouse-Lautrec, Modigliani, Chagall, Chaplin, les époux Delaunay, Abel Gance, etc.

Le tout ponctué d'humour, de poésie, dans une écriture jubilatoire où nos deux génies refont le monde et l'espace d'une nuit, oublieront "la petite fille aux yeux verts", car c'est ainsi que Satie nomme "la dèche".

Ce livre est un vrai bonheur !



Les organisations de la Fonction Publique se mobilisent contre le gel du point d'indice, contre l'injuste hausse de la CSG, contre les restrictions budgétaires et les réductions de personnels. A cela s'ajoutent les annonces alarmantes du gouvernement sur l'avenir du statut général de la fonction publique.

A ceux qui veulent voir dans notre statut de l'histoire ancienne, qu'ils n'oublient pas que c'est nous aujourd'hui qui faisons ce qui demain sera l'histoire.

L'UFR-FO soutiendra, comme elle l'a toujours fait, les initiatives des Fédérations de fonctionnaires, elle appellera tous ses membres à se joindre et à grossir les manifestations qui seront organisées.

Dans ce moment où les retraités sont dénigrés, où leur pouvoir d'achat diminue régulièrement, où l'accès aux soins devient toujours plus difficile, où leur situation dans les EHPAD est trop souvent indigne, nous espérons que les actifs d'aujourd'hui, les retraités de demain, continueront de porter haut la solidarité inter-générationnelle.

J.P.P.


 La revue de presse

Une fois n'est pas coutume, le mérite des fonctionnaires est reconnu, nous n'avons pas pu résister !

HÉROS DU QUOTIDIEN

Comment peut-on être fonctionnaire ? Ils sont trop nombreux, trop coûteux, incompetents, tire-au-flanc, inutiles et, pis encore, pas rentables... A observer le déluge de griefs infligés depuis tant d'années à cette catégorie de la population, on en vient à s'interroger benoîtement, tel Montesquieu découvrant les us et coutumes des Perses : mais comment diable peut-on encore être fonctionnaire ? Comment peut-on continuer à exercer des missions de service public quand on est, depuis si longtemps, l'objet de tant d'acrimonie ? La dénonciation des fonctionnaires, jugés budgétivores et inefficaces, est une ritournelle quasi contemporaine de la naissance de l'État moderne.

Elle a repris force et vigueur dans l'Hexagone depuis un peu plus de trente ans, précisément depuis 1986, année où la droite française s'est laissé enivrer par le grand vent libéral anglo-saxon inspiré des expériences Reaganienne et Thatcherienne. Depuis trois décennies, cette vulgate néolibérale s'est transformée en rouleau compresseur, une pensée unique qui s'impose à tous à droite comme à gauche. Elle a gangrené les sociaux-démocrates qui, au pouvoir, ont fini par céder aux mots et arguments de l'adversaire. Le statut de la fonction publique est devenu une insupportable protection garantissant « l'emploi à vie » à l'heure du chômage de masse, l'âge de départ à la retraite de certains régimes spéciaux, un intolérable privilège au regard de l'allongement de l'espérance de vie, et le mode de calcul des pensions, une anomalie incompréhensible. Bref, le progrès est devenu « acquis » social voire, pis encore, « avantage », qu'il convient d'éradiquer au nom d'une certaine idée de la justice. Étrange conception de la justice d'ailleurs qui consiste à aligner par le bas les standards sociaux, en introduisant la précarité du privé dans le secteur public, et par le haut les standards fiscaux en réduisant l'imposition des privilégiés pour mieux coller à nos concurrents anglo-saxons.

Mais il en va du crédo anti-fonctionnaire comme du dogme de l'Immaculée Conception : cela peut sembler un peu étrange, mais ça ne se discute pas. C'est comme ça parce que... c'est comme ça !

Et le chœur médiatique décline sans faiblir tous ces clichés et idées reçues. Chaque semaine, la plupart de nos confrères fustigent les « assistés » du secteur public et dépeignent les fonctionnaires comme des oisifs qui grèvent

nos sacro-saints comptes publics. Ils sont perçus par les élites qui nous gouvernent et par celles qui chantent leurs louanges, comme des poids morts qui entravent la marche radieuse des « premiers de cordée » vers le « nouveau monde » de la « start-up nation ». Ceux qui contestent la logique purement comptable qui ne vise qu'à réduire les effectifs sont relégués avec dédain au rang de gardiens de dinosaures ou d'embaumeurs de « mammoths ».

Quiconque ose encore défendre les fonctionnaires est caricaturé en « archéo » poussiéreux, apôtre du statu quo, au nom d'une autre fumisterie, elle aussi largement partagée, l'idée fautive selon laquelle l'État « n'est pas réformable ». Depuis 1945, il n'est pourtant pas de secteur de la société qui se soit davantage réformé que la fonction publique. Il n'est pas de catégorie socioprofessionnelle qui ait connu davantage de textes de loi modifiant ses conditions de travail, statut, retraite, mode de calcul des rémunérations ou déroulement des carrières que la fonction publique, surtout à mesure que l'on descend vers le bas de l'échelle.

Car, tandis que le sommet, énarques et grands corps, se protègent et s'arc-boutent, le bas, lui trinque et subit. Alors oui, *Marianne*, seul contre tous, ou presque, ne craint pas de clamer son admiration pour ces fonctionnaires qui sont aujourd'hui les sacrifiées de la République. Il ne s'agit pas de cultiver une nostalgie dépassée ou de prôner un immobilisme stérile, mais de conforter ces enseignants, policiers, pompiers, personnels de santé et autres professionnels du public qui sont nos héros du quotidien.

On prête à François Mitterrand, qui avait une certaine idée de lui-même, une implacable prophétie : « Je suis le dernier des grands présidents. Après moi, il n'y aura plus que des financiers et des comptables ... ». Est-ce parce qu'Emmanuel Macron est « en même temps » l'un et l'autre qu'il est entré à l'Élysée ? Le chef de l'État a eu la sagesse de confesser cette semaine qu'il n'oubliait pas que son élection était le « fruit d'une forme de brutalité de l'histoire ». Pour le prouver, il y a urgence à délaissier, un temps, les « premiers de cordée » qu'il choisit depuis son élection pour se préoccuper davantage du sort des premiers de corvée de la fonction publique dont le dévouement fait tenir l'État et le pays.

Source : Renaud Dély - *Marianne* - 16/ 22 février 2018



Dossiers consommateurs

par Maryse MECOCCI
Secrétaire Nationale

Les **bonnes nouvelles** de 2018 ?

Le temps des bons vœux est passé ! Après les bulles de champagne, vient le temps de faire les comptes, et de sortir les mouchoirs ?



HAUSSE de la CSG de 1,7 points - sans contrepartie pour les retraités - à partir de 1.289 € par mois ;

HAUSSE du forfait hospitalier 11 % ;

HAUSSE du prix de l'électricité 0,8 % ;

HAUSSE du gaz 6,9 % ;

HAUSSE des mutuelles, des assurances, du carburant, des PV, du timbre... Et j'en oublie certainement... (et ce n'est malheureusement qu'un début !).

DIMINUTION de l'APL moins 5 € /mois.

Certes, on nous fait miroiter la suppression progressive – pour certains – de la Taxe d'Habitation, mais les municipalités réfléchissent déjà à comment combler le manque à gagner pour leur trésorerie, et ils vont certainement trouver dans nos poches la solution !!



De plus il est une taxe dont on ne parle pas, la TICGN - La Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel.

Affectée au budget de l'État, les particuliers en sont redevables depuis 2014 ; le PLF 2018, adopté définitivement par les députés le 21/12/2017, prévoit une augmentation exponentielle d'ici 2022.

De 43,7 % en 2018, elle aboutira à compter de 2022 à 172,4 %

En clair son montant depuis 2014 est passé de 1,27 € /MWh à 8,45 € /MWh en 2018 pour finir à 16,02 € /MWh en 2022. Soit une augmentation de 1161,4 % !

Quand on sait qu'à l'heure actuelle, les taxes sur le gaz et l'électricité représentent environ 1/3 du montant total des factures, je vous laisse calculer le pourcentage d'augmentation de ce taux au cours des prochaines années.

Voilà, j'espère que nous en avons fini avec « les bonnes nouvelles » de 2018 ???

Actifs, retraités, il n'est plus temps de sortir les mouchoirs, il faut maintenant se battre contre cette politique ultra-libérale qui consiste à ponctionner - au nom de l'effort collectif - les moins aisés dont font partie les salariés et les retraités, et d'en exonérer les « véritables » nantis, et donner toujours plus aux actionnaires et aux riches.



LE TEMPS D'AGIR EST VENU !

- C'est pourquoi le 15 mars les retraités sont descendus en masse dans la rue pour dire, nous ne sommes pas des privilégiés.
- C'est pourquoi le 22 mars les fonctionnaires sont descendus dans la rue pour dire leur ras-le-bol des restrictions budgétaires et des contre-réformes qui détruisent le Service Public.

**AVEC FORCE OUVRIÈRE,
CONTINUONS LE COMBAT !**



TÉLÉPHONE AU VOLANT



L'usage du téléphone au volant est une infraction réprimée par l'article R412-6-1 du code de la route. Celui-ci le définit par le fait d'utiliser un téléphone en le tenant en main lorsque le véhicule circule. Outre les appels, les envois de SMS en

conduisant sont aussi réprimés.

La Cour de Cassation (arrêt n° 17-83077 rendu le 23 janvier 2018) a fixé des règles strictes et précises : pour pouvoir téléphoner dans sa voiture il faut :

Que le moteur soit arrêté, que le véhicule soit garé sur un emplacement réservé à cet effet, **SAUF EN CAS DE PANNE.**

Si vous stationnez sur la voie de droite avec les feux de détresse allumés vous êtes passible d'une sanction.

Depuis le 1^{er} juillet 2015, l'utilisation d'une oreillette – même Bluetooth - ou d'un casque pour téléphoner au volant est interdite et passible des mêmes sanctions.

SEUL le kit main libre est autorisé en voiture.

GPS

Il n'est pas interdit d'utiliser son téléphone comme GPS.

A condition :

- Que l'appareil soit uniquement utilisé comme une aide à la conduite ou à la navigation,
- Que le téléphone soit placé sur un support. ATTENTION ! Si vous devez modifier votre trajet vous devez vous arrêter, sous peine de sanction de téléphone au volant.

SANCTION TÉLÉPHONE AU VOLANT :
Retrait de 3 points sur le permis de conduire ;
Amende de 135 euros.

ÉCRANS

Le Code de la route (art R 412-6-2) interdit de placer dans le champ de vision du conducteur d'un véhicule en circulation tout appareil doté d'un écran ne constituant pas une aide à la conduite ou à la navigation,

sous peine d'une amende forfaitaire égale à 1.500 euros et d'un retrait de 3 points du permis.

Manger au volant, fumer au volant (sauf en présence d'un enfant dans le véhicule) ou conduire pieds-nus ne sont pas, à priori, des actes interdits. Mais peuvent être sanctionnés si ces actions entraînent un défaut de maîtrise de la part du conducteur.

PASSEZ LA MONNAIE !
UBU n'est pas mort !



Pour téléphoner dans son véhicule, et ne pas être verbalisé, il faut se garer sur une place de stationnement, c'est le Code de la route qui le dit.

Une camarade de Marseille vient de me raconter ce qui lui est arrivé il y a quelques jours. Sortant d'un parking souterrain, elle se gare dans la rue sur une place de parking (payant bien sûr, car en centre ville tout est payant !) pour appeler son médecin, la communication dure environ 3 mn, puis elle quitte le stationnement. Quelle ne fut pas sa stupéfaction de recevoir 10 jours après un avis de contravention de 17 € pour défaut de paiement.

A l'évidence, « la flasheuse » ou la « sulfateuse à PV », véhicules qui contrôlent le stationnement (1.500 à l'heure !), vont rapidement renflouer les caisses de la ville !

Invraisemblable ! Ubuesque ! Gageons que le service des réclamations ne va pas chômer...



A nos **adhérents(es),** A nos **lecteurs(trices),**

Porter nos revendications, vous informer, rompre la solitude et renouer avec la solidarité, tels sont les principaux objectifs de l'Union Fédérale des Retraités Force Ouvrière (UFR-FO).

C'est dans cette optique que nous avons créé la rubrique « **Nos lecteurs nous écrivent** ».

Quels que soient vos questionnements, contactez-nous :

- par courrier : UFR-FO - 46, rue des Petites Écuries - 75010 PARIS,
- par mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

Nous vous répondrons, nous vous aiderons si nécessaire.

La retraite signifie pour beaucoup d'entre nous une rupture avec le monde du travail mais ne signifie

pas pour autant une rupture avec l'Action Syndicale.

Mois après mois, année après année, les attaques larvées contre nos retraites, notre action sociale, nos acquis sociaux se succèdent.

Se tenir informés, informer nos amis, c'est soutenir l'action syndicale UFR-FO.

Pour que nous puissions vous contacter, vous informer rapidement, nous avons besoin de vos adresses mail*, numéros de téléphone*. Certains l'ont déjà fait, beaucoup reste à faire.

Donnez de la Force à l'UFR-FO, envoyez vos mails pour garder un contact régulier.

* La confidentialité de vos coordonnées est garantie



Les retraités **nous interrogent**

Question : Ma femme et moi avons plus de 75 ans. Nous ne payons pas d'impôt sur le revenu mais nous devons régler la taxe d'habitation et la taxe foncière alors que nos voisins qui ont le même âge que nous en sont exonérés.

Réponse : Les conditions d'exonération de taxe d'habitation et de taxe foncière sont différentes :


► **Sont exonérés de taxe d'habitation les contribuables :**

- **Sans condition d'âge**, s'ils perçoivent l'allocation d'adulte handicapé si leur revenu fiscal de référence ne dépasse pas le plafond⁽¹⁾,
- **Sans condition d'âge**, s'ils sont titulaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées et de l'allocation supplémentaire d'invalidité,
- **Âgés de plus de 60 ans** au 1^{er} janvier si leur revenu fiscal de référence ne dépasse pas le plafond⁽¹⁾.

► **Sont exonérés de taxe foncière les contribuables âgés de plus de 75 ans** dont le revenu fiscal de référence de l'année précédente ne dépasse pas le plafond⁽¹⁾.


Ces diverses conditions expliquent probablement que votre voisin soit exonéré, mais si vous constatez que vous remplissez les conditions ci-dessus, vous avez jusqu'au 31 décembre 2020 pour présenter une réclamation au centre des impôts dont vous dépendez.

(1) 10.708 € pour une personne seule plus 2.859 € par demi-part supplémentaire pour l'année 2017. Ces sommes sont fixées chaque année par loi de finance.



LA NOUVELLE
TRIBUNE

LE LIEN



Gratuité pour les adhérents


« Le Lien » N° 127
Avril 2018
Supplément n° 1
à « La Nouvelle Tribune »
N° 415 - MARS 2018

Directeur de publication :
Christian GROLIER

Rédacteur en chef :
Claude SIMONEAU

Secrétaire de rédaction :
Sylvie ARMENTIER

C.P.P.A.P. 0120 S 05458
VINCENT IMPRIMERIES
TOURS





Calendrier des pensions 2018

MOIS	PENSION
JANVIER	30 janvier 2018
FÉVRIER	27 février 2018
MARS	29 mars 2018
AVRIL	27 avril 2018
MAI	30 mai 2018
JUIN	28 juin 2018
JUILLET	30 juillet 2018
AOÛT	30 août 2018
SEPTEMBRE	27 septembre 2018
OCTOBRE	30 octobre 2018
NOVEMBRE	29 novembre 2018
DÉCEMBRE	21 décembre 2018

CALENDRIER DES PERMANENCES AU SIÈGE DE LA FGF-FO

46, rue des Petites-Écuries - 75010 PARIS
e-mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

UN SOUCI ? UN PROBLÈME ? UNE QUESTION ?

Françoise LEMAULF ou Gilberte DHEILLY

Vous recevront et vous répondront les 3 et 17 avril – les 2 et 15 mai – les 5 et 19 juin 2018

de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30

au 01 44 83 65 55

Vous aideront à adhérer à l'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS-FO
en vous mettant en rapport avec votre syndicat.

RETRAITÉS DE L'ÉTAT, REJOIGNEZ-NOUS !

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour répondre rapidement à vos questions ou pour être informé des problèmes d'actualité, donnez-nous votre adresse e-mail.

Merci de signaler sans délai votre changement d'adresse à l'UFR-FO : 46, rue des Petites-Écuries 75010 PARIS pour éviter toute interruption dans la réception de la Nouvelle Tribune et du Lien à l'aide du bulletin ci-joint ou par mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr - Tél. 01 44 83 65 55

Nom : Prénom :

Syndicat d'appartenance :

Ancienne adresse :

.....

Nouvelle adresse :

.....

Adresse Mail :

À le 2018

(signature)